



Avis à victime obligation

Par **Zsh**, le **01/02/2023** à **15:53**

Bonjour,rrnrnJ'ai reçu un avis à victime pour une affaire d'agression n'ayant entraîné aucune incapacité de travail. Je n'avais pas porté plainte au moment des faits. rnrnJe ne souhaite pas comparaître ni constituer de partie civile ou réclamer des dommages et intérêts.rnrnSuis-je obligé de comparaître ?rnrnSi, non dois-je en informer la cours ?rnrnEst ce qu'il y aura des conséquences si je ne comparait pas ? Ou des relances ?rnrnMerci pour vos réponses.

Par **Zénas Nomikos**, le **03/02/2023** à **17:04**

Bonjour,rrnrn rnrn[quote]rnrnJ'ai reçu un avis à victime[/quote]rnrnrnrnQuel est le contenu de cet avis?rnrnFait-il mention d'obligations à respecter avec des références d'articles du code pénal et du code de procédure pénale?